



Barème d'honoraires de l'agence STB Immobilier : applicable à partir du 1^{er} Juin 2025

Honoraires de transaction

(à l'exclusion des ventes de programmes neufs et terrain en lotissement) :

Prix de Vente	Pour un mandat exclusif *	Pour un mandat simple *
Jusqu'à 50 000 €	5 000€ TTC	5 500€ TTC
De 50 000 € à 100 000 €	6 000€ TTC	6 500€ TTC
De 100 001 € à 150 000 €	6% TTC	7% TTC
De 150 001 € à 200 000 €	5,5% TTC	6,5% TTC
De 200 001 € à 500 000 €	5% TTC	6% TTC
De 500 001 € à 800 000 €	4 % TTC	5% TTC
A partir de 800 001 €	3,5% TTC	4% TTC

*Tranches non cumulatives, forfait ou % du prix de vente.

Les honoraires de transactions sont à la charge du vendeur (Sauf convention contraire précisée dans le mandat)
Les honoraires affichés sont dits « maximums » suivant l' Arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017.

Dans le cadre de la commercialisation de programmes neufs et lotissements :

Le barème d'honoraires applicable est celui du promoteur ou lotisseur.

Dans ce cas, les honoraires de transactions sont à la charge du vendeur.

(Sauf cas contraire : le barème appliqué sera le barème de STB Immobilier ci-dessus)

Dans le cadre de la vente de biens a réméré :

Le barème applicable sera de 10% TTC du prix de vente.

Honoraires : Avis de valeur (estimation)

Avec prise de mandat	Offert
Sans prise de mandat	180 € TTC

En cas de délégation de mandat, les conditions d'honoraires applicables, sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

TVA au taux légalement en vigueur, actuellement de 20% inclus

Informations consommateurs : L'agent commercial STB Immobilier n'est pas habilité à rédiger un avant contrat, un compromis de vente, un bail de location ou un état des lieux.

Honoraires Bailleurs / Locataires Et Prestations de Services

Honoraires de location : locaux d'habitation (soumis à la loi du 6 juillet 1989) et locaux meublés

Prestations Accessoires de Gestion Locative	Bailleurs	Locataires
Honoraires d'entremise et de négociation	Forfait 50€ TTC	/
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8€ / m ² TTC	8€ / m ² TTC
Etablissement de l'état des lieux	3€ / m ² TTC	3€ / m ² TTC
Locaux Commerciaux & Professionnels	3% du Loyer Annuel hors charges	3% du Loyer Annuel hors charges
Parkings / Garages	1 Mois de Loyer hors charges	1 Mois de Loyer hors charges

Les honoraires affichés sont dits « maximums » suivant l' Arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017.

Prestations Principales de Gestion Locative	Honoraires TTC à la Charge du Bailleur
Gestion Locative (sur les loyers perçus + charges)	7 %
Locaux Commerciaux & Professionnels (sur les loyers perçus + charges)	7 %
Parkings / Garages	10 %

Les honoraires affichés sont dits « maximums » suivant l' Arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017.

Prestations Annexes de Gestion Locative	Honoraires TTC à la Charge du Bailleur
Option « Garantie des Loyers Impayés » auprès de notre partenaire GALIAN	2,5 %
Option « Garantie des Loyers Impayés + Vacance Locative » auprès de notre partenaire GALIAN	4,3 %
Frais de clôture de mandat de gestion	60,00 €
Suivi Administratif de travaux dépassant le cadre de l'entretien courant au delà d'un montant de travaux de 1.000 € HT	5 %
Gestion de dossier contentieux / sinistre (dégâts des eaux, intempéries, etc..)	90 €
Aide à la déclaration foncière	70 €

Les honoraires affichés sont dits « maximums » suivant l' Arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017.

TVA au taux légalement en vigueur, actuellement de 20% inclus.

Informations consommateurs : L'agent commercial STB Immobilier n'est pas habilité à rédiger un avant contrat, un compromis de vente, un bail de location ou un état des lieux.